Ville de PARENTIS EN BORN
Département des Landes
Avenue du Maréchal Foch – BP 42
40161 PARENTIS EN BORN
Tél. : 05.58.78.40.02
Fax. : 05.58.78.90.22
Services Finances

Objet : Domaine et Patrimoine
3.3

DECISION 2026-039

DECISION DU MAIRE

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales, articles L 2122-22 et L2122-23,

Vu, les dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Septembre 2026 donnant délégation de pouvoir permanent au Maire,

Vu la décision n°2025-072 du 26 décembre 2025 déterminant les tarifs à compter du 01er Janvier 2026

Vu le courrier de M. BRISSOIT sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public à titre non permanent,

Le Maire de la Ville de Parentis en Born, décide :

ARTICLE 1 :
D'approuver et d'autoriser à signer la convention portant autorisation d'occupation du domaine public par Monsieur François BRISSOIT pour l'année 2026

ARTICLE 2 :
Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Parentis-en-Born sont chargés chacun en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise pour information à Monsieur le Préfet des Landes

ARTICLE 3 :
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Parentis en Born, le 21 Octobre 2026

Le Maire,
Marie-Françoise NADAU

